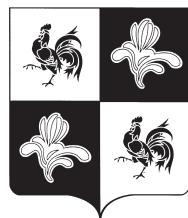


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} février 2017

SESSION ORDINAIRE 2016-2017

PRÉSENTATION DU PLAN FORMATION 2020

**par M. Didier Gosuin, ministre en charge
de la Formation professionnelle**

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Véronique JAMOULLE

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse	3
2. Exposé du ministre Didier Gosuin, en charge de la Formation professionnelle	3
3. Discussion	12
4. Approbation du rapport.....	18
5. Annexes	19

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Zoé Genot, Mme Véronique Jamoule, M. Pierre Kompany, Mme Jacqueline Rousseaux et M. Julien Uyttendaele.

Ont également participé aux travaux : M. Didier Gosuin (ministre), M. Vincent Giroul (directeur général de l'EFP) et Mme Olivia P'tito (directrice générale de Bruxelles Formation).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a entendu, en sa réunion du 1^{er} février 2017, la présentation du Plan Formation 2020 par le ministre Didier Gosuin.

1. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse

Mme Véronique Jamouille est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé du ministre Didier Gosuin, en charge de la Formation professionnelle

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) entame sa présentation en annonçant le slogan du Plan Formation 2020 « Qualifier mieux, qualifier plus ». Approfondissant les objectifs de la Stratégie 2025, le Plan Formation 2020 constitue une première en Région de Bruxelles -Capitale.

Pour la première fois, un plan global sur l'enjeu de la qualification :

1. donne une vision pluriannuelle intégrée de la formation qui constitue un tremplin vers l'emploi;
2. est adopté par la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale en concertation avec les Communautés;
3. ce plan a été concerté de manière approfondie avec l'ensemble des acteurs; tant les fédérations sectorielles, que les opérateurs de formation, d'emploi, d'enseignement, d'insertion et de validation des compétences au travers de la Task Force qui les réunit depuis 2015.

Ce plan est avant tout le fruit d'une démarche partagée avec les partenaires sociaux bruxellois, ce qui a permis de réunir les conditions d'un réel consensus et d'engagement de tous;

4. ce plan a également été conçu en concertation avec les représentants des entreprises et, il sera mis en œuvre avec et par les entreprises. Une grande part de l'effort de formation – qui sera soutenu, accompagné, encouragé – repose sur le développement des différentes formes de stages comme l'alternance, les formations profes-

nelles individuelles en entreprises (FPIe) qui sont gérées par Bruxelles Formation ainsi que les individuelle beroepsopleiding (IBO) qui sont gérées par le VDAB Brussel;

5. l'ensemble des partenaires, néerlandophones comme francophones, de l'enseignement, de l'emploi et de la formation participent à la dynamique du Plan Formation 2020, ce qui permettra de développer les partenariats de formation linguistique initiés depuis un an.

Tous les partenaires bruxellois sont mobilisés dans le cadre de ce Plan Formation, à savoir Bruxelles Formation, les OISP, l'enseignement de promotion sociale, l'EFP et le SFPME, Syntra Brussel, le VDAB Brussel, mais également l'enseignement secondaire, et particulièrement les CEFA, l'emploi, la validation des compétences; ainsi que le monde économique.

Ce plan intègre désormais tous ces acteurs dans une dynamique conjointe et ce, au service des bénéficiaires finaux. L'objectif est de favoriser la mise à l'emploi des publics prioritaires, c'est-à-dire les chercheurs d'emploi peu qualifiés et les jeunes arrivants sur le marché du travail.

Concrètement, 44 mesures développent et renforcent qualitativement et quantitativement la formation professionnelle pour augmenter le taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et leurs niveaux de certification.

Ce plan pluriannuel vient structurer et systématiser les actions menées depuis le début de la législature dans une vision globale pour la formation et ses liens avec l'emploi, l'enseignement et le développement économique.

Ces moyens visent des objectifs chiffrés à l'horizon 2020 :

- 20.000 demandeurs d'emploi distincts en formation et/ou en stage chaque année, principalement via les partenariats que régit Bruxelles Formation (OISP, entreprises, enseignement de promotion sociale, centres de références, Pôles Formation Emploi) et ses centres propres ainsi qu'avec le VDAB Brussel et les formations PME des Classes moyennes;
- près de 3.000 chercheurs d'emploi supplémentaires, par an, bénéficieront de ces formations et de ces stages. Les objectifs définis en début de législature sont donc largement atteints;
- l'augmentation de 1.000 apprenants en formation en alternance;

– l'objectif en termes de validation des compétences sera fixé à 2.000 titres par an en 2020. Des centres de validation pour tuteurs ont été ouverts récemment et déjà 10 titres de compétence ont été décernés par le centre de l'EFP/SFPME.

Tout en poursuivant le développement de l'offre et du nombre de personnes en formation, le ministre veut désormais relever le défi de la qualité de la formation en renforçant et en approfondissant ce que les opérateurs font de mieux pour accompagner les stagiaires en formation vers l'emploi. C'est-à-dire en systématisant l'orientation, ce que la future Cité des métiers permettra, et en développant des parcours innovants, et personnalisés, garantissant la certification et la mise à l'emploi.

Les modifications apportées au décret de Bruxelles Formation et à son arrêté ont ouvert au Service public de formation de nouvelles possibilités de partenariat. Elles vont lui permettre de les démultiplier avec les entreprises, leurs fédérations sectorielles, la formation PME, le monde de l'enseignement secondaire qualifiant, les OISP, l'enseignement de promotion sociale ou encore les organismes néerlandophones de formation (VDAB Brussel et Syntra Brussel).

Une étude de l'ULB a permis d'estimer que lorsqu'un chercheur d'emploi suit une formation qualifiante auprès de Bruxelles formation, d'un OISP ou de l'enseignement de promotion sociale, il a 22 % de chances de plus de trouver un emploi en comparaison à un chercheur d'emploi qui ne suit pas de formation. (Une autre étude démontre que ces chances supplémentaires sont de 17 % après une validation des compétences).

On constate également des taux de sortie du chômage des apprentis de l'EFP/SFPME ainsi que des taux d'insertion dans l'emploi après une FPIe de plus de 80 %.

Renforcer la qualité de la formation, c'est aussi s'assurer que l'ensemble des opérateurs travaillent ensemble et vont dans le même sens.

La création d'un Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation, permettra de suivre les trajectoires des Bruxellois depuis toutes les formations (quel que soit l'opérateur) vers l'emploi, et d'évaluer systématiquement l'impact positif de la formation.

Toutes les données dialogueront désormais pleinement entre-elles : de la formation jusqu'à l'emploi. Cet Observatoire sera porté en collaboration par Actiris et Bruxelles Formation et situé au sein de la Tour Astro.

Le Plan Formation 2020 va encore plus loin dans la structuration d'une action de formation profession-

nelle intégrée. Outre les partenariats qu'il va démultiplier, Bruxelles Formation, dans son rôle de régisseur de la formation professionnelle, sera chargé de produire un cadre commun de programmation pour l'ensemble des opérateurs.

Les orientations de programmation que le Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi vient de produire pour la première fois, concernant les nouvelles offres d'enseignement et de formation, permettront à ce cadre d'appuyer également les acteurs scolaires. La programmation des offres sera désormais gérée de manière conjointe et cohérente.

Pour atteindre ses objectifs, le Plan Formation s'appuie sur quatre stratégies prioritaires :

1. le développement de la formation en alternance (via l'efp/SFPME, Syntra-Brussel et les Centres d'éducation et de formation en alternance);
2. la création de Pôles Formation – Emploi en lien avec les secteurs économiques clés à Bruxelles;
3. le développement quantitatif et qualitatif des stages et formations en entreprise;
4. l'augmentation significative des épreuves de validation des compétences.

Ces 4 stratégies sont annexées au Plan Formation 2020 et en font intégralement partie.

Les objectifs finaux du Plan Formation sont de contribuer à augmenter la participation des Bruxellois au marché du travail par l'intégration durable dans des emplois de qualité en améliorant leurs compétences et niveaux de certification et en inscrivant cette stratégie de qualification dans la construction d'un réel droit à la qualification tout au long de la vie.

Diagnostic partagé

Les formations qualifiantes, les stages en entreprises (formation en alternance et FPIe) ainsi que la validation des compétences améliorent significativement les chances d'insertion de qualité.

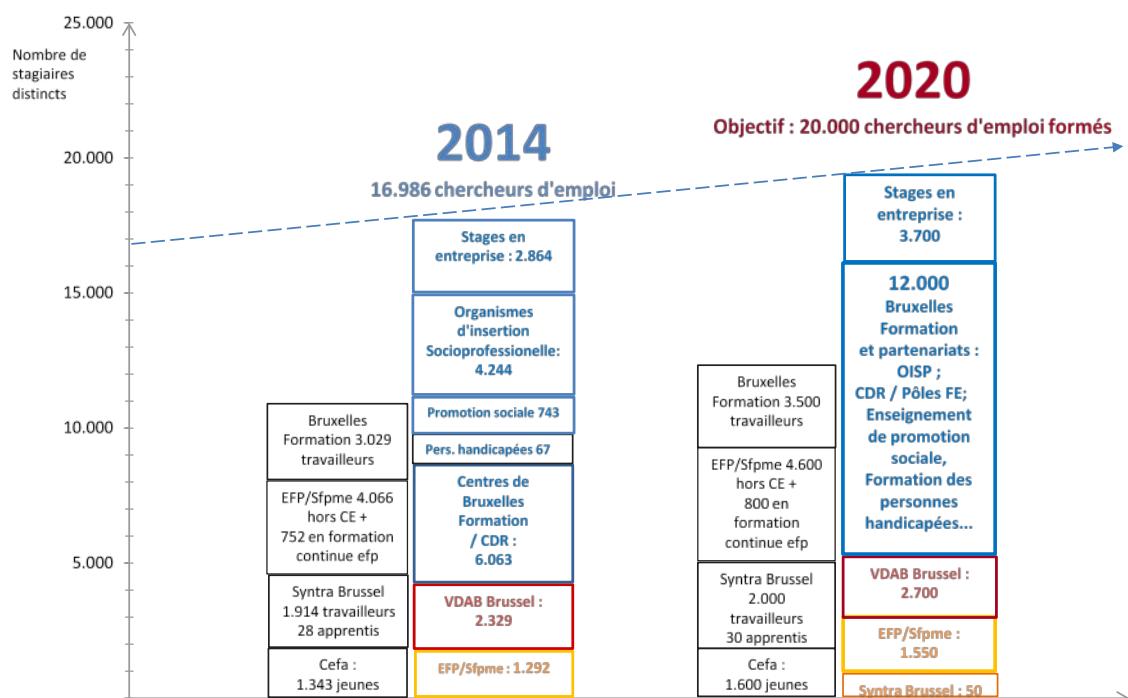
Pourtant, des formations qualifiantes peinent à trouver leurs publics, l'alternance et les FPIe peinent à se développer sur Bruxelles et les décrochages dans le parcours Formation – Emploi restent trop nombreux.

L'objectif du Plan est non seulement de développer l'offre de formation qualifiante mais également d'améliorer sa qualité, c'est-à-dire de mieux sécuriser des parcours plus directs, mieux accompagnés de la formation vers l'emploi.

Les moyens privilégiés mis en œuvre sont les suivants :

1. l'organisation de parcours cohérents, innovants et adaptés vers l'emploi qui favorisent les passerelles entre formations et/ou études;
2. le développement et la réorientation qualitative et quantitative de l'offre de formation existante et à venir;
3. le développement des différentes modalités de stage en entreprises : Alternance, FPIe ...;
4. le développement de l'action sectorielle en matière d'emploi et de formation à Bruxelles;
5. la reconnaissance des compétences : certification unique, validation des compétences ... et
6. l'instauration d'un pilotage conjoint des actions via notamment un Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation.

I. Le développement et l'orientation de l'offre de formation 2020



Mesure 1 : Former 20.000 chercheurs d'emploi

Soit une augmentation de 3.000 par an, à partir de 2020, pour Bruxelles Formation et ses partenaires : OISP, entreprises, Enseignement de promotion sociale, personnes handicapées; CDR/Pôles; Actiris ... , le VDAB Brussel et ses partenaires, l'EFP/SFPME et Syntra Brussel.

Le nombre de formations menant directement à l'emploi devra être augmenté pour 2.000 chercheurs d'emploi supplémentaires.

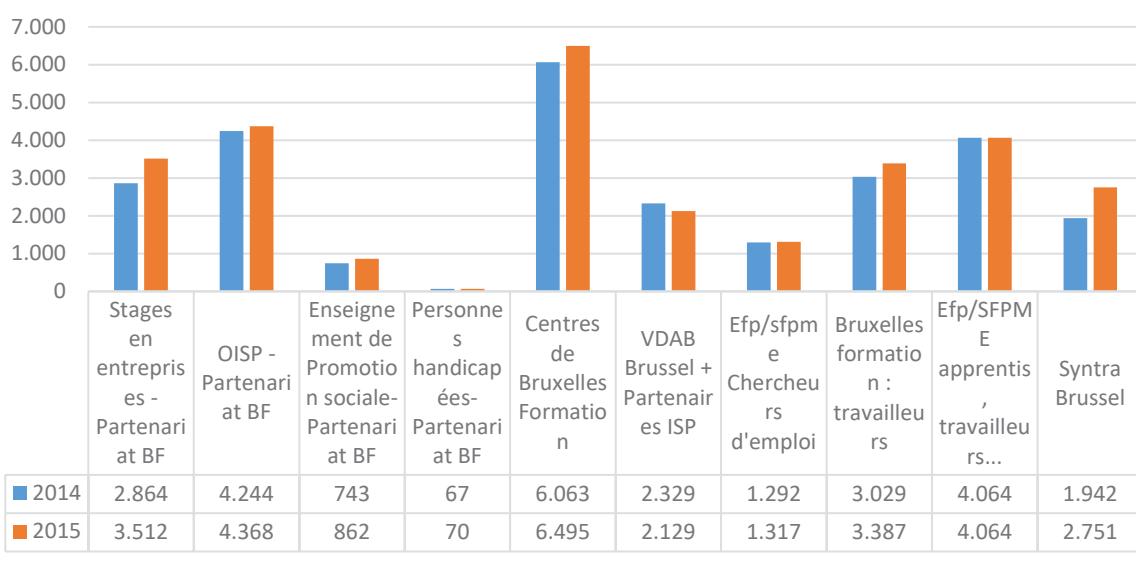
Des actions de pré-qualification et d'accompagnement adaptés aux besoins de qualification des stagiaires devront par ailleurs être renforcées (**Mesure 6**).

Sans oublier les stagiaires à l'emploi qui sont concernés par la **Mesure 2** : « Augmenter la participation des travailleurs à la formation professionnelle ».

Mesure 3 : 1.000 jeunes en alternance de plus

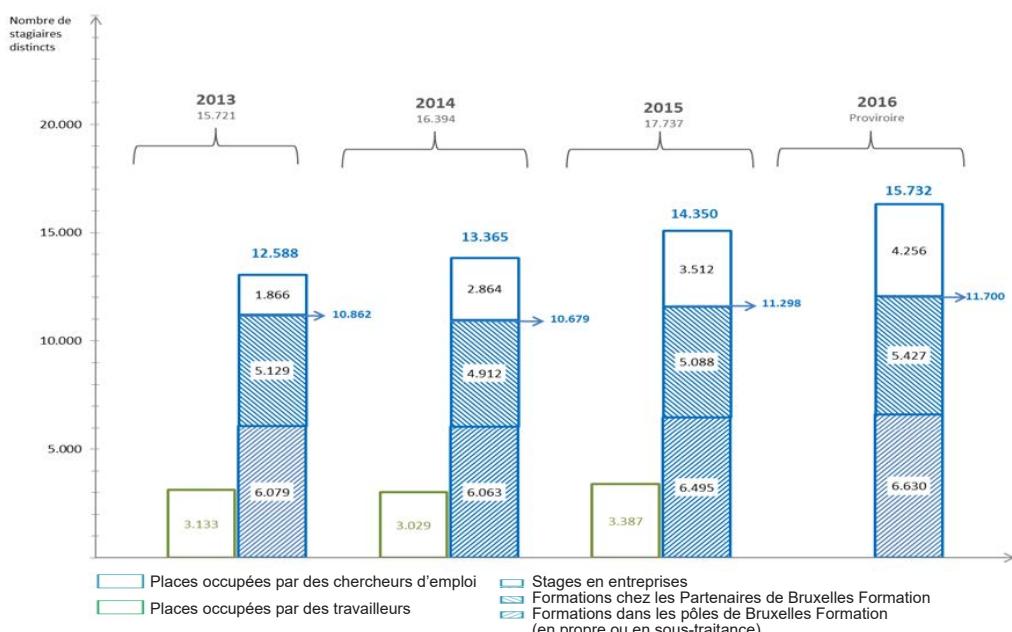
Le Plan a pour objectif d'augmenter de plus de 1.000 les jeunes en formation auprès des opérateurs d'alternance en 2020, soit une progression de 800 jeunes inscrits à l'EFP/SFPME et de plus de 200 jeunes dans les CEFA. Les coopérations FPME/CEFA seront également étendues aux partenaires flamands.

Progression du nombre d'apprenants 2014-2015

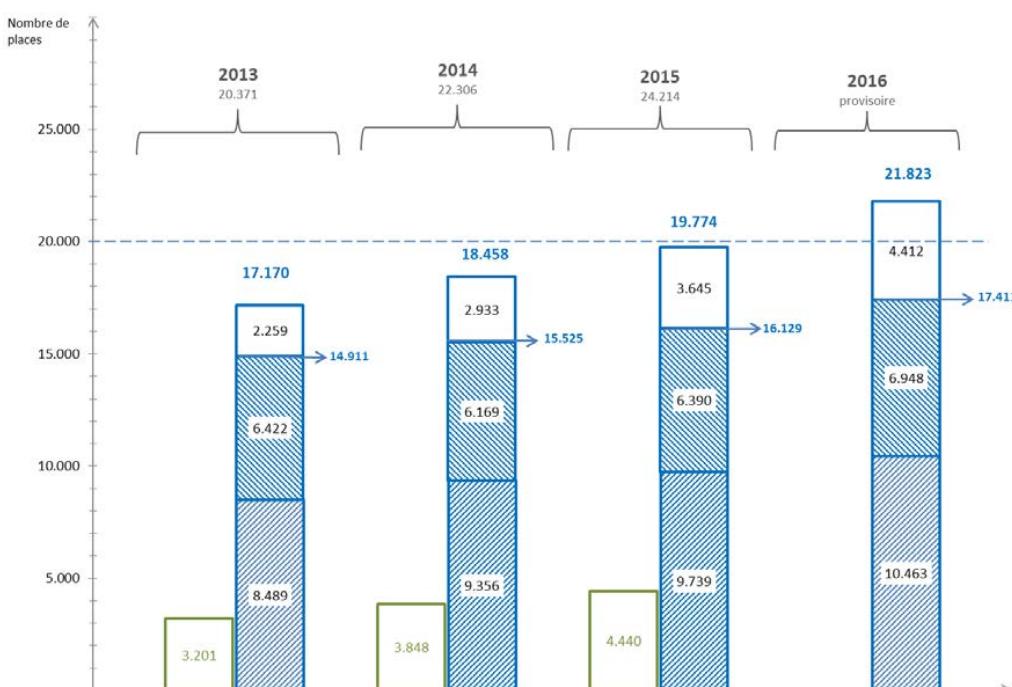


Evolutions globales 2014-2015 (données définitives) : + 1.151 chercheurs d'emploi en formation

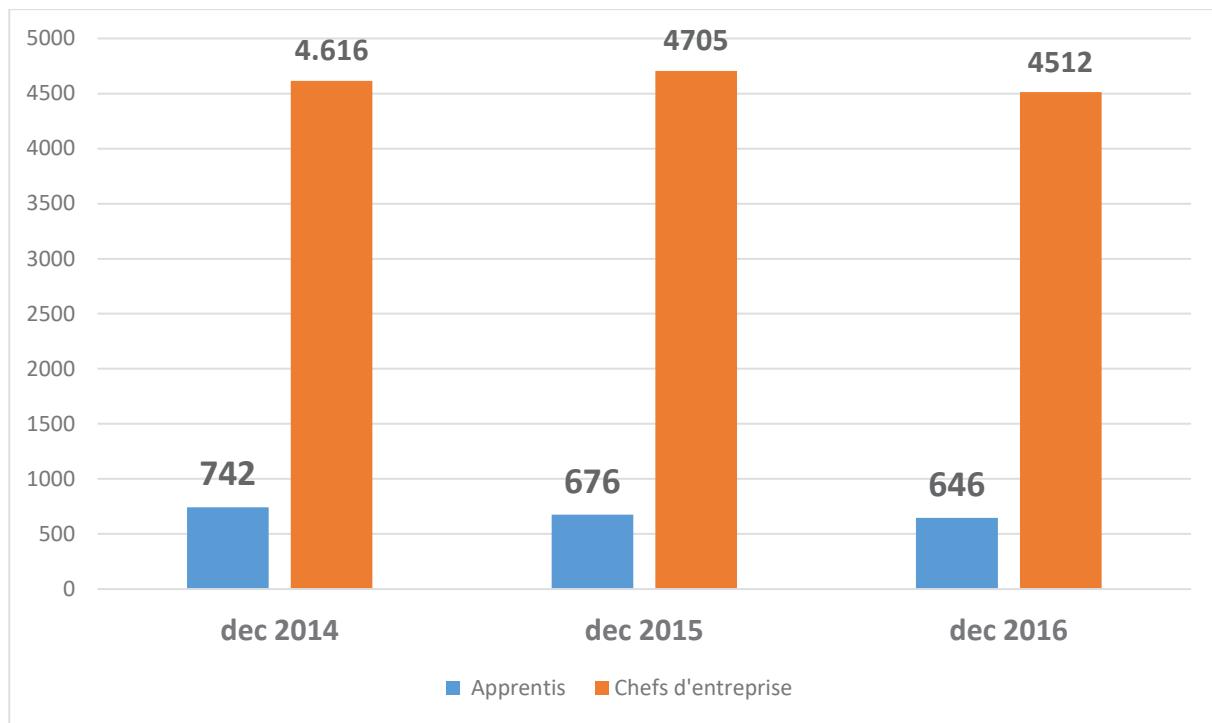
M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) rappelle que l'objectif du Gouvernement est d'arriver, en 2020 à 20.000 stagiaires distincts en formation. Actuellement, 15.732 stagiaires distincts sont formés mais ce chiffre ne comprend que les stagiaires formés par Bruxelles Formation, ses partenaires et les stages et formations en entreprises.



*Evolution du nombre de stagiaires distincts formés par Bruxelles Formation et ses partenaires :
+ 2.367 chercheurs d'emploi entre 2014-2016 (données provisoires)*



Evolution du nombre de places occupées par des chercheurs d'emploi en centre de Bruxelles Formation, en partenariat et en entreprises : 21.823 places en 2016



Evolution des inscrits à l'EFP 2014-2016 (données provisoires)

M. Gosuin ne nie pas qu'un travail important doive être fait au niveau de l'EFP. Il constate une diminution importante du nombre d'apprentis depuis 2003. Comme le montre la diapositive, les chiffres sont également en diminution entre 2015 et 2016.

Le ministre précise également qu'il y a une stabilisation du nombre de contrats d'alternance. Auparavant, on constatait un nombre important de décrochages. Le ministre rappelle sa volonté de rendre les formations les plus performantes possibles. Néanmoins des efforts importants devront être faits en matière d'alternance en vue d'augmenter le nombre d'apprentis.

Le ministre cite à cet égard les douze actions prioritaires qui vont être mises en place afin de redynamiser l'EFP :

1. un travail va être effectué concernant l'information et l'orientation, la Cité des métiers qui ouvrira en septembre sera un outil important à cet égard. De plus, des partenariats en écoles secondaires et primaires vont être développés ainsi que des campagnes de sensibilisation;
2. l'apprentissage va être plus ouvert (via la cellule SPOC d'Actiris);
3. une prospection des places d'alternance en entreprises sera effectuée;

4. pour lutter contre le décrochage, un dispositif d'ac-crochage en apprentissage ainsi que des classes passerelles (C'APP) ont été mis au point, notamment afin de travailler sur les remises à niveau en français et en math et sur un renforcement du français pour les formations chefs d'entreprise;
5. la mise au point d'un dispositif d'aide à la transi-tion quand l'apprenti veut devenir chef d'entre-prise;
6. le renforcement de l'accompagnement en entre-prise (via l'augmentation du nombre de délégués à la tutelle et une formation en tutorat en entre-prise), ce qui est également une manière de lutter contre le décrochage;
7. la possibilité pour ces jeunes d'accéder à la fonc-tion publique pour les stages et la reconnaissance des diplômes;
8. des conventions sectorielles ont été arrêtées, notamment dans les secteurs de la construction, de l'électricité, de la coiffure, de la mécanique auto ...;
9. des partenariats institutionnels ont été renforcés; avec Bruxelles Formation et Actiris;
10. le développement de l'offre de formations en chef d'entreprise et en apprentissage (depuis trois ans, dix nouveaux métiers ont été planifiées en termes de formations et onze nouveaux le sont pour 2017);
11. un effort a été fait au niveau de l'augmentation des ressources; au niveau de l'offre de forma-tions, des ressources humaines, des infrastruc-tures et de l'équipement, le budget a augmenté de plus de 1,7 millions d'euros;
12. Une réforme de la gouvernance a été menée.

Le ministre rajoute que, depuis le début de l'année 2017, il existe un contrat commun entre l'EFP et Actiris. L'OFA a été créée afin de promouvoir l'alternance.

Un projet est également lancé afin que les cher-cheurs d'emploi qui sont suivis par l'EFP puissent bénéficié de la disponibilité.

Publics spécifiques

Mesure 4 : Doubler le nombre de chercheurs d'em-ploi porteurs d'un handicap bénéficiant d'une forma-tion ou d'une validation.

Mesure 5 : Renforcer la formation et la validation des compétences des détenus.

M. Gosuin rappelle à cet égard que, pendant plus d'un an, les formations en prisons n'ont pas pu être dispensées.

Alphabétisation et langues

Mesure 7 : Doubler l'offre de formations ISP en alphabétisation.

Mesure 8 : Évaluer le Plan Langues pour développer l'offre de formations linguistiques.

Mesure 29 : Développer les partenariats de forma-tion en langues entre opérateurs francophones et néerlandophones. À ce sujet, une procédure de man-datement a été mise au point entre Actiris et le VDAB.

II. Des partenariats au service de parcours de qualité

Des parcours innovants, fluides et adaptés aux besoins des stagiaires

Mesure 9 : Renforcer la qualité de la formation en veillant à ce que l'offre de formations soit :

1. orientée vers l'emploi;
2. adaptée aux besoins des Bruxellois : une politique d'orientation systématique et des parcours innovants, sécurisés, plus fluides et mieux adaptés aux besoins de chacun jusqu'à la certification et l'ac-compagnement dans l'emploi;
3. concertée et cohérente avec l'ensemble des ac-teurs;
4. partagée par les entreprises et les fédérations sec-torielles et
5. ancrée dans le développement économique afin de la faire évoluer en fonction de la demande.

Mesure 10 : Développer la formation des forma-teurs

Mesure 11 : Droits égaux en formation

1. la lutte contre les discriminations : l'intégration de la formation dans un Plan d'action de lutte contre la discrimination envers tout stagiaire;
2. l'égalité des droits des stagiaires en formation : égalité d'accès à la formation, en ce compris les

stages en entreprise; conditions et niveaux exigés à l'entrée; développement des soutiens ...

Mesure 12 : La validation des compétences

L'objectif ambitieux est de délivrer 2.000 titres de validation des compétences par an en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour y arriver, le Plan propose :

1. une offre de validation des compétences, simplifiée, mieux adaptée aux besoins bruxellois et plus efficiente;
2. la validation des compétences devra s'intégrer comme une des priorités d'action dans l'ensemble des politiques bénéficiant aux demandeurs d'emploi et travailleurs peu diplômés.

La validation des compétences doit être une des solutions structurelles prioritaires qu'Actiris et ses partenaires mettent en œuvre au bénéfice des chercheurs d'emploi. Celle-ci doit être articulée avec les activités des opérateurs de formation, d'insertion et d'enseignement.

De plus, l'usage de la validation doit être ancré dans les pratiques de recrutement des entreprises et des institutions publiques.

Mesure 13 : Construire une politique d'orientation concertée autour de la Cité des métiers

Mesure 14 : Systématiser l'orientation des chercheurs d'emploi vers la formation

Mesure 15 : Élargir les possibilités de dispenses pour reprises de formation et d'études

Mesure 16 : Certifier les formations qualifiantes

Mesure 17 : Faciliter la reconnaissance des diplômes étrangers.

À ce sujet, le ministre informe les commissaires que la Région Bruxelles-capitale a décidé de financer 5 CPE (convention premier emploi) afin de renforcer le service de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'équivalence des diplômes dans le but d'accélérer la procédure.

Mesure 18 : Développer les passerelles entre opérateurs

Mesure 19 : De la formation vers l'emploi

Développer les outils de correspondance Formation – Emploi d'Actiris au bénéfice des publics de

l'ensemble des opérateurs du Plan Formation 2020 : Bruxelles Formation, OISP, EFP/SFPME, ...

III. Des partenariats au service de parcours de qualité

Démultiplier les partenariats Emploi – Formation – Enseignement

Le ministre rappelle la nécessité de mobiliser les secteurs et les entreprises

Mesure 20 : Une politique sectorielle doit être développée au travers d'accords-cadres sectoriels bruxellois et des Pôles Formation – Emploi.

Le premier pôle Formation – MID (métiers de l'industrie technologique) a été créé avec Agoria. Ce centre sera opérationnel en avril 2018. Le ministre espère pouvoir finaliser le Pôle Formation – Logistique et le Pôle Formation – TIC (technologie, information et communication) en 2017.

Mesure 21 : Mobiliser les entreprises et leurs fédérations par :

- la prospection de places par la cellule SPOC d'Actiris;
- le développement d'un label « entreprises formatrices » afin de simplifier les procédures et de positiver les entreprises qui s'engagent dans une action sociétale;
- la mise en évidence de la nécessité de clauses sociales de formation dans les marchés publics;
- etc.

Mesure 22 : Déployer le tutorat, notamment par la simplification des mesures et la mise en place d'un soutien financier.

Les synergies entre opérateurs

Mesure 23 : Poursuivre et évaluer le mandatement du VDAB par Actiris. Par cette mesure, des demandeurs d'emploi francophones acceptent d'être suivis par le VDAB et de suivre un parcours d'accompagnement en néerlandais.

Mesure 24 : Développer le rôle de régisseur de Bruxelles Formation. Une nouvelle cellule va être créée afin d'étudier et de programmer l'ensemble des formations, qu'elles soient ou non dispensées par Bruxelles Formation.

Le nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation sera coordonné avec Actiris, les deux contrats seront donc complémentaires.

Le rôle de régisseurs de Bruxelles Formation est en cours d'élaboration dans le cadre de ce nouveau contrat de gestion et sera développé sur trois axes :

- la régulation de l'offre de formations;
- le pilotage des partenariats et
- le renforcement de la qualité de la formation au travers de la certification, de la sécurisation des parcours, etc.

Mesure 36 : Inscrire les offres de formation dans un cadre commun de programmation réalisé par Bruxelles Formation et en cohérence avec les productions du Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi.

Mesure 25 : Intégrer systématiquement la formation en alternance PME dans les partenariats

Mesure 26 : Redéployer le réseau des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)

Mesure 27 : Partenariats avec l'enseignement secondaire qualifiant

Les priorités de développement sont les suivantes :

- les équipements. Le partenariat d'équipement se voit doté d'un budget supplémentaire de 300.000 euros;
- un appui commun au pilotage des offres d'enseignement qualifiant et de formation (Bassin);
- l'information /orientation (Cité des Métiers);
- les passerelles;
- les transitions vers la formation et l'emploi;
- l'alternance;
- les formations en langues;
- la formation et le recrutement dans les métiers en pénurie de l'enseignement;
- l'amélioration du taux de certification des Bruxellois;
- les coopérations statistiques.

Mesure 28 : Partenariats avec l'enseignement de promotion sociale

Les priorités de développement sont les suivantes :

- la simplification et l'élargissement des dispenses pour reprise d'études en promotion sociale;
- compléments CESS + accès aux diplômes de l'enseignement;
- les formations en langue;
- la validation des compétences;
- le développement de projets-pilotes de formation en alternance;
- la formation et la validation des compétences des détenus;
- un pilotage conjoint de l'offre au travers du Bassin EFE et du futur Cadre commun de programmation;
- la coordination statistique.

Mesure 30 : Renforcer les synergies emploi, formation, enseignement et insertion au niveau des communes

IV. Le pilotage statistique du dispositif de formation et les programmations des offres

Mesure 35 : Mise en place d'un Observatoire de l'emploi et de la formation

Mesure 31 : L'Observatoire doit être un outil commun de suivi et d'évaluation des transitions entre la formation et l'emploi

Mesure 32 : Il doit également mesurer les taux d'insertion dans l'emploi après formation

Mesure 33 : L'Observatoire devra décrire et analyser l'offre de formation et d'enseignement

Mesure 34 : Il devra également analyser les besoins d'emploi et les croiser avec l'offre de formation

V. Les orientations budgétaires et les instruments institutionnels

Financer le développement des compétences

Mesure 37 : Évaluer l'effort de financement de formation

Mesure 38 : Concentrer l'effort de financement de la formation sur les priorités du Plan Formation 2020

Mesure 39 : Articuler la formation et la validation avec les mesures groupes-cibles d'aide à l'emploi

Mesure 40 : Articuler la formation et la validation avec les aides à l'expansion économique

Le financement du Plan proviennent de la Commission communautaire française, du Fonds social européen (FSE) et de la Région de Bruxelles-Capitale (commandes de formation, Stratégie 2025, équipements, financement de Pôles Formation-Emploi ...):

- Entre 2014 et 2016, les moyens bruxellois dédiés à la Formation, côté francophone, sont passés de 63 à près de 71 millions d'euros, soit une augmentation de 7,8 millions d'euros.
- Dans le cadre du Plan formation 2020, ces budgets progressent encore en 2017 de plus de 3,6 millions d'euros (hors Pôles Formation Emploi). Ce niveau de progression sera maintenu et ajusté annuellement à ce niveau d'ici 2020.
- Au niveau du FSE 2014-2020 : 153,5 millions d'euros seront dégagés sur 7 ans, soit une augmentation de 57 millions d'euros par rapport à la programmation précédente.

Piloter et optimiser

Mesure 41 : Actualiser et rationaliser les instruments juridiques et de pilotage (Accords de coopération, Plans ...)

Mesure 42 : Harmoniser les terminologies utilisées en formation et produire un lexique

Mesure 43 : Optimaliser et simplifier le paysage de la Formation professionnelle francophone bruxelloise

Mise en œuvre du Plan Formation 2020

Mesure 44 : Monitorer et évaluer les objectifs qualitatifs et quantitatifs du Plan Formation 2020 :

- élaboration du Tableau opérationnel de suivi;

- réunion du Comité de pilotage du Plan Formation 2020 (minimum deux fois par an);
- rapport à la Task Force du CBCES élargi;
- évaluation en 2018 et ajustements éventuels.

3. Discussion

Mme Zoé Genot (Ecolo) remercie le ministre pour la présentation du Plan et souhaiterait des précisions quant à l'accompagnement social qui est offert, surtout au niveau des formations. Selon elle, cet accompagnement doit être renforcé afin d'accrocher un public plus fragilisé.

La commissaire rejoue le ministre quant au fait que l'argument quantitatif ne suffit pas et demande à ce sujet comment les évaluations des formations sont effectuées, en terme de qualité. Des différences de qualité ont été constatées entre différentes formations, Mme Genot souhaiterait savoir comment les formations identifiées comme étant de qualité sont identifiées et soutenues.

Sur le même sujet, la commissaire demande quels indicateurs sont utilisés pour évaluer les formations. Selon elle, le critère de la remise à l'emploi n'est pas le seul critère pertinent.

Mme Genot demande des précisions quant au nombre d'OISP qui seront conventionnés en alphabétisation et rappelle que la demande est importante dans ce secteur.

Pour conclure, la commissaire rappelle l'objectif qui a été fixé de 2000 validations des compétences par an et demande combien de validations sont effectuées à l'heure actuelle.

Au nom du groupe PS, **Mme Véronique Jamouille (PS)** se réjouit de la présentation des 44 mesures qui a été effectuée par le ministre et qui auront pour effets de briser les murs qui existaient entre les différents organismes de formations (Bruxelles Formation, Actiris, les organismes néerlandophones et néerlandophones, le VDAB Brussel, etc.) et de créer une stratégie partagée.

La commissaire aimeraient savoir quelle est la procédure pour la validation des compétences, notamment en termes de collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sujet de l'équivalence des diplômes, Mme Jamouille rappelle que, dans certains cas, des freins apparaissent au niveau de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi au sein des

universités. Elle souligne à ce sujet que ces dossiers sont, apparemment plus fluides et traités plus rapidement en Région flamande.

La commissaire rappelle que le ministre vise à doubler le nombre de chercheurs d'emploi porteurs de handicap qui suivent des formations et demande quel est le nombre actuel de ces personnes et quels types de formations sont suivis.

Au sujet des formations qui sont dispensées en prison, Mme Jamouille est consciente que l'organisation de ces formations est lourde et compliquée et souhaiterait savoir combien de personnes sont concernées et quels partenariats sont mis en place avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard.

La commissaire se réjouit du renforcement des cours d'alphabétisation et au redéploiement des OISP et demande quel est le calendrier qui sera suivi pour ce redéploiement et pour l'augmentation du nombre de places en alphabétisation.

Mme Jamouille questionne encore le ministre quant aux causes des difficultés que connaît l'EFP et rappelle à quel point ce dernier est un outil essentiel.

Pour conclure, la commissaire demande ce que le ministre compte faire pour impliquer davantage les entreprises et les fonds sectoriels dans le domaine de la formation professionnelle.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) remercie le ministre pour l'exposé ambitieux qu'il a présenté et salue les objectifs chiffrés qui ont été fixés ainsi que le projet d'installation d'un Observatoire de l'Emploi et de la Formation.

Néanmoins, la commissaire rappelle que le Plan Formation ne part pas de rien et que des projets ont déjà été menés dans le secteur de la Formation professionnelle.

Mme Rousseaux demande si une évaluation des qualités, des défauts, des forces et des faiblesses des différents types de formations qui sont proposées à Bruxelles est disponible. Cette évaluation permettrait de calibrer et d'adapter au mieux l'offre de formations.

Dans le même esprit, Mme Rousseaux demande si le ministre dispose d'un état des lieux des places de formations qui sont libres (ou non), notamment dans les CEFA, à l'EFP, à Bruxelles Formation et dans les différents lieux de formation en Région bruxelloise. De manière générale, quelle est la capacité d'accueil en formation ?

La commissaire demande comment l'offre de formations s'adapte à la situation économique réelle,

notamment en ce qui concerne les métiers en pénurie ou les nouveaux métiers. Mme Rousseaux demande également ce qui est mis spécifiquement en œuvre pour valoriser l'artisanat.

Concernant les subsides octroyés par le Fonds social européen (FSE), Mme Rousseaux demande si les montants sont toujours dégagés plusieurs mois, voire plusieurs années plus tard et si une évaluation de ce partenariat a été effectuée. Profite-t-on suffisamment de ces fonds ?

Toujours au sujet de l'Europe, la commissaire constate et regrette que de nombreuses difficultés existent pour faire reconnaître les diplômes et valider les compétences des personnes provenant d'autres pays européens. À ce sujet, Mme Rousseaux demande quel est le délai pour obtenir une équivalence de diplômes et combien de diplômes sont concernés par an.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) rappelle que cette compétence dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) poursuit en saluant les objectifs qui ont été fixés concernant les personnes porteuses de handicap et les détenus. À ce sujet, elle évoque un projet français grâce auquel un restaurant ouvert au public a été créé dans une prison parisienne. Ce projet permet aux détenus de se former à la cuisine et au service en salle et connaît un grand succès.

Plus pratiquement, la commissaire souhaiterait savoir comment le dispositif d'accrochage va être soutenu, spécifiquement au sein de l'EFP mais demande également ce qu'il en est des décrochages au sein des CEFA ou des autres lieux de formation comme le CERIA.

Poursuivant sur la concertation avec les partenaires sociaux, Mme Rousseaux regrette les délais très courts qui ont été imposés au Conseil économique et social (CESRBC) pour qu'il puisse rendre son avis. Effectivement, celui-ci a été consulté le 23 juin 2016 pour remettre un avis le 29 juin 2016 sur le Plan Formation 2020. Le CESRBC demande par ailleurs à être associé à la mise en œuvre de ce Plan.

Pour conclure, Mme Rousseaux demande des précisions quant au budget et à la répartition de celui-ci sur les années 2018, 2019 et 2020.

M. Pierre Kompany (cdH) rappelle l'importance du pilotage statistique et salue en particulier la mise en place de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation.

Pour le député, il est nécessaire de suivre les taux d'insertion dans l'emploi en fonction des formations suivies mais également en fonction des secteurs concernés.

Parallèlement, au nom du groupe cdH, M. Kompany salue la volonté du ministre d'une démarche proactive afin de trouver de nouvelles entreprises intéressées par la formation en alternance. A ce sujet, il demande quels sont les premiers retours de cette démarche et s'il existe de la part des entreprises une réelle volonté de soutenir l'alternance.

Le commissaire demande si le Plan Formation va permettre de développer une offre de formations bilangues.

M. Éric Bott (DéFI) demande au ministre si le Plan va être présenté dans d'autres instances, comme les communes ou les maisons de l'emploi afin d'informer le plus de personnes concernées possible.

M. Bott demande également s'il est possible de disposer, par an, de statiques relatives à l'évaluation des 44 mesures exposées.

Mme Isabelle Emmery (PS) rappelle l'importance de la formation en alternance pour les jeunes et salue les stratégies qui sont mises en place pour développer ce type de formation. Elle regrette la dévalorisation dont cette dernière fait l'objet et demande au ministre ce qu'il compte faire pour redorer l'image de la formation en alternance.

La commissaire rappelle que M. Gosuin est également ministre en charge de l'Économie à la Région bruxelloise et demande quels liens sont faits entre le Plan Formation et certains chantiers régionaux majeurs, notamment en ce qui concerne la réforme de la politique des groupes cibles ou la réforme à venir de l'Ordonnance relative à l'expansion économique.

La volonté de **M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle)** au travers du Plan Formation est de mieux appréhender le marché de l'emploi et de mieux qualifier les bruxellois. Effectivement, cette compétence n'est pas neuve mais le Gouvernement actuel a fait de la Formation sa priorité et ça se traduit par une affectation de moyens budgétaires et une coordination des politiques et des stratégies d'ensemble.

Auparavant, la politique de la Formation était souvent en décalage par rapport à la réalité économique. La résorption du chômage n'est pas simplement le fait d'une dynamique économique. Le ministre souligne à cet égard la nécessité de prendre en compte d'autres critères que le taux de chômage pour évaluer la situation économique.

Il rappelle par ailleurs l'accord de Val Duchesse de 1986 qui a déstructuré l'enseignement technique et professionnel et qui a eu pour conséquence que l'enseignement professionnel est devenu un enseignement de relégation sous-financé.

Les régions ont désormais la responsabilité de développer les plus grandes coordinations possibles dans un canevas institutionnel compliqué.

Les différents organismes devront collaborer afin d'augmenter l'efficacité des politiques mises en place et d'améliorer la transition entre la formation et l'emploi.

En 2016, une diminution de 3,9 % du taux de chômage en Belgique a été constatée. Cette diminution est due à une meilleure conjoncture économique au niveau international, européen, belge et à certaines mesures des gouvernements régionaux.

Le marché de l'emploi bruxellois est difficile et stigmatisé par un chômage de masse de personnes à faible qualification. En ce qui concerne la diminution du taux de chômage en 2016, elle est de 3,2 % en Flandre, 3,5 % en Wallonie et de 6,7 % à Bruxelles. Les mesures prises par le Gouvernement bruxellois ont donc eu des effets positifs sur le taux d'emploi.

En ce qui concerne la qualité, le ministre rappelle la nécessité de travailler la formation des formateurs. Une étude va être lancée sur la manière d'opérationnaliser les critères de qualité (la définition de l'insertion dans l'emploi, la certification, le rôle de l'innovation, la rigidité ou la fluidité des formations, etc.).

Une première évaluation a déjà été faite par l'ULB qui révèle une vision très positive de la formation à condition que celle-ci soit qualifiante. 30 % des personnes concernées ont des difficultés à passer dans des formations qualifiantes, à cause d'un mauvais accompagnement ou d'une mauvaise préparation. Actiris doit donc bien orienter les personnes vers des organismes de formation et Bruxelles Formation doit préparer les personnes à suivre ce type de formation.

La motivation à suivre des formations pré-qualifiantes est difficile.

L'ULB souligne également la nécessité d'une cohérence des offres et dans la politique d'information et d'orientation. La nouvelle mission de régisseur qui est donnée à Bruxelles Formation est donc essentielle pour répondre à ce besoin de cohérence.

Une offre de formations de qualité n'est pas le tout, encore faut-il que le public soit apte à les intégrer.

L'ULB souligne encore le besoin de développer les formations en alternance.

Suite à cette étude, le ministre a lancé un appel innovant à projets de formations professionnelles. Dans celui-ci l'opérateur de formation (centre de formation, OISP, etc.) devra nécessairement se présenter en duo avec une entreprise pour que le projet soit recevable.

Pour répondre à Mme Genot, M. Gosuin précise qu'actuellement, il existe 50 OISP. En ce qui concerne les validations des compétences, le ministre évoque le chiffre de 700 titres pour l'année 2014, 1.070 titres en 2015 et rappelle que l'objectif est d'arriver à 2.000 titres délivrés annuellement.

M. Gosuin rappelle qu'il ne faut pas confondre équivalence des diplômes et validation des compétences et que l'équivalence des diplômes est de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il souligne à cet égard qu'en communauté flamande, la demande d'équivalence est gratuite alors qu'elle est payante en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La validation des compétences, qui est aussi un outil de la Fédération Wallonie-Bruxelles, passe également par une contribution des opérateurs de formation. Un accord de coopération a été conclu afin que la Commission communautaire française apporte une aide en moyens budgétaires et en matériel à ce service.

Pour le ministre, la validation des compétences est un bon instrument pour un nombre important de demandeurs d'emploi qui ont des compétences mais pas de diplôme.

70 personnes porteuses de handicap sont formées actuellement au sein des partenaires spécialisés et 315 détenus ont suivi des formations en 2014.

Concernant les détenus, M. Gosuin informe les commissaires qu'il travaille en collaboration avec les ministres Simonis et Madrane à un projet pilote de validation des compétences en prison en 2017.

Le ministre rappelle que les formations des détenus ont été arrêtées en 2015, pour des questions de sécurité et regrette avoir dû porter ce dossier en comité de concertation pour y trouver une solution.

Au sujet de l'implication des entreprises, des conventions-cadres sectorielles sont conclues en vue d'engager les secteurs mais M. Gosuin précise que ce n'est pas parce que les secteurs s'engagent que les entreprises, à leur niveau, participent à l'alternance.

Bruxelles Formation aura, en tant que régisseur une mission en ce qui concerne l'évaluation des qualités des formations et rappelle à Mme Rousseaux l'existence du cadastre 2016 de l'offre francophone de formations⁽¹⁾. Le ministre rappelle également l'étude des « secteurs porteurs » menée par Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel, ainsi que la mission donnée à ce sujet au Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi.

Le ministre consent que le FSE est un outil lourd mais rappelle à quel point il est utile et crucial (14 % des recettes de Bruxelles Formation en 2016 comme indiqué dans le PDA 2017, p. 5). Il répond qu'effectivement, les fonds doivent être préfinancés et que des subsides pour l'année 2013 doivent encore être versés au service public.

Les chiffres relatifs aux budgets requis à la mise en œuvre du Plan pour les années 2018 à 2020 ne sont pas encore connus mais les moyens nécessaires seront dégagés pour répondre aux objectifs qui ont été fixés.

Répondant à Mme Rousseaux au sujet de l'avis du CESRBC, M. Gosuin précise que le Plan Formation a été travaillé au sein d'une Task Force qui reprenait les partenaires sociaux. L'avis mentionné par Mme Rousseaux n'est pas l'avis officiel relatif au Plan Formation mais un pré-avis.

Le Plan a été officiellement transmis au CESRBC pour avis le 25 juillet 2016 et l'avis a été rendu le 16 septembre 2016, après que trois réunions aient eu lieu, le 22 août, le 7 et le 15 septembre. La concertation a donc bien eu lieu.

Le ministre informe M. Kompany que des formations communes sont organisées, notamment, en vente par Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.

Le Plan sera effectivement présenté au public, par Bruxelles Formation.

M. Gosuin rappelle les deux problèmes qui existent relativement à l'alternance.

La commission d'homologation a beaucoup de retard, les homologations de 2014 et de 2015 n'ont toujours pas été effectuées. 877 dossiers pour 2014 et 871 pour 2015 sont en attente. Un courrier a donc été écrit par la ministre Tillieux et le ministre Gosuin à la ministre en charge de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de débloquer au plus vite cette situation.

(1) Le lien vers le cadastre 2016 de l'offre de formations se trouve en annexe du présent rapport.

La validité quant à elle doit s'inscrire dans les débats sur le Pacte d'excellence.

Concernant les groupes cibles, le ministre informe la commission que des instruments vont être mis en place afin de permettre d'accélérer et de valoriser les formations en entreprises ou les formations en alternance.

Les personnes qui entreront en procédures de stages, de formation ou d'alternance bénéficieront d'un mécanisme d'assimilation qui leur permettra d'accéder à un emploi ACTIVA dès la sortie de leur formation.

Le mécanisme est un encouragement aux entreprises à engager les jeunes qui ont effectué un stage en leur sein. Des aides à l'investissement seront également développées.

Répondant à Mme Genot sur l'accompagnement social, **M. Vincent Giroul (directeur général de l'EFP)** précise qu'une équipe d'accompagnement des apprentis et des candidats chefs d'entreprise a été mise en place grâce au FSE. Cette équipe pluri-disciplinaire (assistant(e) social(e), psychologue, méthodologue) va identifier les besoins des jeunes. Le jeune peut choisir la personne à laquelle il s'adresse pour faire part d'une difficulté.

Les problèmes qui se posent sont multiples et variés (grossesse non désirée, mariage forcé, endettement, consommation problématique, situation de handicap, etc.). Un accompagnement sera ensuite proposé, en faisant appel à des spécialistes (planning familial, médiation de dettes, CPAS, Inforjeunes, etc.).

M. Giroul fait référence aux déterminants de la santé et introduit le terme de « déterminants de la formation » dans lesquels on pourrait retrouver la situation de logement, la situation sociale de manière générale, etc.

L'intervenant souhaite nuancer la perception de stagnation de la formation en alternance en rappelant que 5.158 sont formées au sein de l'EFP par an, sans compter la formation continue.

De plus, entre 2009 et 2016, l'EFP compte 300 chefs d'entreprise supplémentaires en formation.

Par contre, le nombre d'apprentis a été divisé par deux en dix ans. M. Giroul essaie de dégager certaines explications.

- La dévalorisation de ce type de formation a un impact important. Cette dévalorisation est parfois portée par certaines institutions (comme les conseils de classe) alors que la formation proposée est exi-

geante, ce qui induit un taux de décrochage important.

- Les entreprises s'investissent peu dans l'apprentissage, à peine 30 % des entreprises connaissent le dispositif.
- Les métiers deviennent de plus en plus technologiques et font appel à des compétences intellectuelles abstraites. Il est donc nécessaire de développer des compétences communicationnelles en français et en mathématiques.
- Les différents systèmes de formations se font concurrence. Désormais des stratégies communes sont développées dans le sens d'une meilleure qualité des formations proposées.
- L'orientation est un élément crucial du développement de la formation et de l'enseignement, que ce soit vers des métiers ou vers des dispositifs de formation divers et complémentaires.

La Cité des métiers aura un rôle important à jouer à ce niveau. De plus, des initiatives sectorielles sont développées en ce sens, notamment avec la Confédération de la Construction, ainsi que des démarches pour les 11-15 ans et pour les 15-25 ans en ce qui concerne les découvertes métiers.

M. Giroul répond encore que l'EFP dispose d'une souplesse d'organisation qui permet de répondre à toutes les demandes en apprentissage. Pour les chefs d'entreprise, il y a des limites mais l'offre est assez vaste et très peu de métiers connaissent des refus d'inscription (boulangerie). L'inscription à certains métiers est limitée parce que ceux-ci sont considérés comme des métiers de niche (animateur radio).

Le mode de financement par le FSE a effectivement un impact sur la gestion financière de l'institution. Le ministre a octroyé un préfinancement à 75 %, ce qui allège l'attente mais il reste 25 % à attendre pendant plusieurs années.

Pour conclure, M. Giroul cite une initiative particulière dans les métiers de la vente grâce à laquelle une classe se voit proposer une formation dotée d'un volet linguistique plus prononcé qui permet aux étudiants de décrocher le diplôme de qualification de Syntra (homologue néerlandophone de l'EFP).

Cette initiative sera développée dans d'autres métiers comme coiffure, esthétique, bien-être et restaurant.

Mme Olivia P'tito (directrice générale de Bruxelles Formation) illustre le fait que des coopérations se développent en citant les groupes mixtes de

formation qui se créent, avec l'EFP pour la vente ou les groupes en immersion linguistique avec le VDAB Brussel pour les employés administratifs et la vente dont on fêtera bientôt le deuxième anniversaire.

Concernant l'image du secteur, Mme P'tito regrette la confusion qui règne dans l'ensemble du secteur qualifiant. Autrement dit, les formations dans la construction et l'industrie peinent à trouver leur public. Elle précise également que l'environnement socio-économique bruxellois a des conséquences sur les demandes de formations.

Bruxelles Formation a réalisé une étude concernant l'identification des secteurs porteurs d'emploi et de formations professionnelles. Cette étude a été réalisée ensemble avec l'Observation bruxellois de l'Emploi, le Service études et statistiques de Bruxelles Formation et avec le VDAB Brussel.

Au-delà de cette étude, Mme P'tito insiste sur le fait qu'un dialogue permanent est nécessaire entre les opérateurs de formation et les secteurs pour identifier les besoins en matière de formations professionnelles.

Une mise à jour permanente des programmes de formation est ainsi réalisée.

Concernant l'accompagnement social, l'intervenante souligne la particularité des OISP en la matière dans la mesure où ceux-ci sont agréés par la Commission communautaire française et conventionnés systématiquement avec Bruxelles Formation mais aussi avec Actiris. Leur mission de guidance est financée par Actiris et vise cet accompagnement social tout au long de la formation.

Au sein de Bruxelles Formation, il y a deux assistants sociaux (1,5 ETP) ainsi qu'un psy-coach, pour 6.630 stagiaires en 2016. L'accompagnement social est donc modeste à Bruxelles Formation dont le slogan reste « Bien former pour l'emploi ».

Les formateurs et formatrices sont par ailleurs formés à l'évolution et l'accompagnement des publics via un projet partenarial (porté par le Forem et l'IFAPME et ouvert progressivement aux classes moyennes et aux OISP) soutenu par le FSE (FORMAFORM).

Concernant la qualité des formations dispensées, Mme P'tito indique qu'il existe un service des plaintes, identifié au sein de Bruxelles Formation, qui peut recueillir toutes les doléances. Les plaintes diminuent d'ailleurs d'années en années alors que le nombre de formés augmente.

Il existe, par ailleurs, plusieurs indicateurs de qualité, la certification ISO, le taux de satisfaction des sta-

giaires, le taux d'achèvement (90,3 % auquel il faut ajouter 1,7 % de mise à l'emploi), le taux de sortie positive, l'étude relative aux fonctions significativement critiques, etc. (2).

L'intervenante rejoint M. Giroul concernant la nécessité d'offrir à de nombreux apprenants une remise à niveau en français et en mathématiques ainsi que des compétences permettant de mieux appréhender l'abstraction.

Au regard des besoins es chercheurs d'emploi bruxellois, deux centres de formation spécifiques ont été développés pour les mener vers la formation qualifiante : « Bruxelles Formation – Langues » et « Bruxelles Formation – Tremplin » qui oriente vers l'emploi quand c'est possible, vers une formation de base ou vers une remise à niveau langue lorsque c'est nécessaire.

À cet égard, la Cité des Métiers sera une avancée afin de proposer une vitrine d'avenir professionnel aux publics bruxellois.

La dimension qualitative de la formation professionnelle se mesure donc à la satisfaction des stagiaires, des employeurs et des besoins du marché du travail bruxellois.

Bruxelles Formation offre désormais une démultiplication des possibilités d'apprentissage en milieu du travail (FPIe, CIP, stages d'achèvement et en cours de formation). Pour que l'apprentissage en entreprises devienne un réflexe, il faut que ces dernières ouvrent encore plus leurs portes.

Mme P'tito précise que 2.000 stagiaires sont formés par an (300 travailleurs et 1.700 chercheurs d'emploi) grâce à des conventions conclues avec les fonds sectoriels. Elle salue le fait qu'un facilitateur sectoriel ait été nommé au sein du CESRBC et qui a pour mission, notamment, de développer ces partenariats surtout dans les domaines où aucune convention n'existe.

La fonction de régisseur de Bruxelles Formation est perçue par Mme P'tito sous quatre axes :

- le développement de l'offre;
- le développement des partenariats;

(2) Ces études ainsi que le Plan de Développement 2017 de Bruxelles Formation (distribué en séance) sont disponibles sur le site de Bruxelles Formation via les liens suivants : <http://www.bruxellesformation.be/bruxelles-formation-ses-partenaires/documents-disponibles/etudes-et-enquetes.html> et http://www.bruxellesformation.be/Actupress/2017/janvier/pda/PDA_2017.pdf.

- la certification (qui peut se décliner sous l'angle de référentiels, ou sous l'angle des langues);
- la sécurisation des parcours et l'orientation professionnelle. Un dialogue permanent a lieu avec l'ensemble des opérateurs de formation ainsi que les secteurs professionnels.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, conclut en rappelant que les objectifs sont de diminuer de manière récurrente le chômage de masse et de redonner de l'espoir à de nombreux jeunes qui ont le sentiment qu'ils sont abandonnés et qu'ils n'ont pas de perspective d'avenir.

Le ministre informe les commissaires que, sur une période de dix ans, on a constaté, concernant l'évolution du taux de chômage, que les performances étaient deux fois plus importantes dans les communes où le taux de chômage était le plus élevé. Le taux de chômage des jeunes diminue, et il faut le faire savoir.

Mme Zoé Genot (Ecolo) demande s'il existe des formations au sein desquelles on essayerait de rendre les matières abstraites plus concrètes.

Mme Olivia P'tito (directrice générale de Bruxelles Formation) répond que certains groupes sont effectivement envoyés dans un premier temps sur le terrain (ateliers découverte, etc.) afin de se confronter aux métiers industriels (par exemple) et d'exercer un choix professionnel de manière éclairée. Ces expériences restent marginales en termes numériques.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) rappelle à cet égard la mesure 6 selon laquelle des actions de pré-qualification et d'accompagnement adaptés aux besoins de

qualification des stagiaires devront par ailleurs être renforcées.

Mme Zoé Genot (Ecolo) indique qu'il n'y a pas d'onglet concernant les plaintes sur le site internet de Bruxelles Formation et suggère que le site soit revu afin de rendre le contact plus facile.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) trouve qu'il n'est pas sain que ce soit Bruxelles Formation qui ait la mission de régisseur dans ce domaine et soit ainsi juge et partie.

Par ailleurs, la commissaire est sidérée d'apprendre que les homologations de 2014 et de 2015 soient toujours en attente.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) rappelle que le rôle de régisseur de Bruxelles Formation n'est pas neuf, ce rôle est repris dans le nouveau décret relatif à l'institution. Il répond également que si un nouvel organisme avait été créé, il se serait certainement vu affublé de nombreuses critiques.

Le ministre rappelle également que Bruxelles Formation est un organe paritaire au sein duquel les partenaires sociaux sont présents. Il précise encore que le Plan Formation sera évalué et, au besoin, réorienté.

4. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Véronique JAMOULLE

Le Président,

Mohamed AZZOUZI

5. Annexes

Annexe 1 : [Plan Formation 2020](#) : « Qualifier les Bruxellois pour l'emploi »

[http://195.244.167.115/2017-01-30/Plan Formation 2020.pdf](http://195.244.167.115/2017-01-30/Plan%20Formation%2020.pdf)

Annexe 2 : [Cadastre 2016](#) de l'offre francophone d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale

[http://195.244.167.115/2017-01-30/Annexe au Plan Formation 2020.pdf](http://195.244.167.115/2017-01-30/Annexe%20au%20Plan%20Formation%202020.pdf)

Annexe 3 : [Présentation](#) du Plan Formation 2020 en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

[http://195.244.167.115/2017-01-30/pr%C3%A9sentation PPT Plan Formation 2020.pdf](http://195.244.167.115/2017-01-30/pr%C3%A9sentation%20PPT%20Plan%20Formation%202020.pdf)

0217/414942
I.P.M. COLOR PRINTING
₹02/218.68.00